d'aménagements à effectuer dans le cadre d'une éventuelle opération d'aménagement de bourg. (aménagement futur de la rue de l'Eglise, la rue de Bretteville-l'Orgueilleuse ou encore la rue du Douet de la Gronde).

L'utilisation de matériaux dans la même gamme de couleur que la couleur de la pierre locale (ex : type béton désactivé ou béton de sable, stabilisé…) sera à préconiser ceci afin qu'il y ait une harmonie d'ensemble.

REQUALIFIER LES ENTREES DE BOURGS :

Il s'agit de mieux identifier les entrées d'agglomération en :

- Favorisant le paysagement en bordure de voie notamment rue Fleurie et sortie route de CULLY
- Limitant la vitesse de circulation automobile (création de plateau zone 30…)
- Favorisant un partage modal entre les modes doux de déplacement (piétons, vélos…)
- Assurant une meilleure sécurisation par des aménagements adaptés

INTEGRER LE NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE DANS LE BOURG DE LANTHEUIL

L'intégration du nouvel équipement scolaire, en bordure du Chemin Blanc, devra s'accompagner d'aménagements qui permettront d'assurer :

- Un accès sécurisé du groupe scolaire
- Une gestion et une maîtrise du stationnement
- Une sécurisation des cheminements piétons et/ ou depuis l'école vers les différents quartiers du bourg

Enfin, l'implantation de cet équipement structurant doit s'accompagner d'une réflexion sur le développement d'un pôle équipements sportifs et de loisirs à partir des infrastructures existantes (Terrain de football, terrain de tennis, terrain de basket…).

Cette réflexion concernant l'implantation du groupe scolaire et des aménagements afférents doit se faire avec la commune d'AMBLIE mais également au sein de la communauté de communes d'ORIVAL, maître d'ouvrage du projet.

VEILLER A L'ADAPTATION ET A L'AMELIORATION DES EQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS

Le PLU de LANTHEUIL met en place les dispositions nécessaires à l'adaptation des différents services publics en fonction de l'évolution de l'habitat, de la population et de ses besoins.

- Prévoir la réalisation d'un columbarium dans le cimetière du hameau de PIERREPONT.

- Permettre l'installation d'une « maison des associations » dans les locaux qui seront libérés après le départ de l'école communale.

- Réfléchir à la construction d'une salle communale

C DEVELOPPER LES DEPLACEMENTS DOUX ET SECURISER LES DEPLACEMENTS ROUTIERS

REALISER UNE LIAISON PIETONNE ENTRE LE BOURG DE LANTHEUIL ET LE HAMEAU DE PIERREPONT

Pour des raisons historiques, la commune de LANTHEUIL s'est toujours structurée autour de deux entités bâties : le bourg et le hameau de PIERREPONT.

Afin de renforcer les liens entre les habitants du bourg et ceux du hameau de PIERREPONT, il paraît intéressant de réaliser un véritable cheminement piétonnier, sécurisé, entre ces deux entités.

Cet aménagement viendra se structurer sur les voies existantes (Rue Fleurie et D 22).

SECURISER LES DEPLACEMENTS ROUTIERS

Le diagnostic de territoire a révélé la présence de quelques secteurs routiers qui peuvent présenter des risques. Il convient donc, à travers ce PADD, de mener les actions nécessaires à la sécurisation de l'ensemble du réseau de circulation :

- Aménager le carrefour (Rue Fleurie/ Chemin blanc)

- Prendre les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité dans la traversée du hameau de PIERREPONT